numéros d'urgence à connaître : Si vous êtes témoin d'un événement, voici les

112	N° Urgence européen
15	SAMU
18	SDIS (pompiers)
17	Police ou Gendarmerie

Mairie	
Téléphone	04.92.83.92.97
Mail	mairie.thoramebasse@orange.fr
Site internet	Site internet www.thorame-basse.fr
Application mobile	intramuros téléchargeable depuis google play ou apple store
Horaires d'ouverture	Horaires Mardi de 13h30 à 17h00 d'ouverture Vendredi de 08h30 à 12h00

Sites internet utiles :

http://www.alpes-de-haute-provence.gouv.fr Services de l'état des Alpes-de-Haute-Provence

http://www.prim.net Pour en savoir plus sur les risques majeurs

provence.gouv.fr Pour en savoir plus sur les risques du département http://www.risquesmajeurs.alpes-de-haute

L'alerte sur la commune :

En cas d'incident majeur, l'alerte est donnée par :

- la municipalité, en porte à porte ou téléphone
- via l'alerte de l'application mobile intramuros
- site internet de la commune

RAPPELS PRATIQUES

Catastrophes naturelles

qui suivent le sinistre. naturelle et doit déclarer les dégâts à son assurance dans les 5 jours demander, à la mairie, une reconnaissance de l'état de catastrophe Dès la survenance d'un sinistre, toute personne a la possibilité de

d"assurance -que les biens endommagés soient couverts par un contrat Pour être indemnisés au titre des catastrophes naturelles, il faut :

interministériel. -que l'état de catastrophe naturelle soit reconnu par un arrêté

Information acquéreurs et locataires

appartenant à un Plan de Prévention des Risques prescrit ou immobilier (bâti ou non bâti) situé en zone sismique et/ou La loi du 30/07/03 du code de l'environnement, dans son article L125-5, oblige à informer l'acheteur ou le locataire de tout bien

Pour plus de renseignements, contacter la mairie ou se connecter sur le site : www.alpes-de-haute-provence.gouv.fr, rubrique IAL (bas de page à droite)

Nids de frelons asiatiques

à 80 cm et implantés généralement très en hauteur (10 à 12 m). tenue spéciale de protection intégrale. professionnels au moyen d'un insecticide adapté, et muni d'une Les nids de ces frelons sont de forme sphérique de diamètre de 50 Leur destruction doit être impérativement réalisée par des

Il est préférable de faire appel à une entreprise privée de exceptionnel (carence averée des sociétés spécialisées ou nid trop desinsectisation, recours aux pompiers devant rester

où se situe le nid. Le coût de cette intervention est supporté par le propriétaire du lieu

La canicule

⇒ il fait très chaud
la température ne descend pas la

le phénomène dure depuis plusieurs

Comment réagir ?

- plusieurs fois par jour Boire beaucoup d'eau (au moins 1,5l/jour), mouiller sa peau
- legumes, soupe...) Ne pas consommer d'alcool, manger normalement (fruits
- physiques intenses Ne pas sortir aux heures les plus chaudes, ne pas faire d'efforts
- Maintenir l'habitation à l'abri de la chaleur en fermant les volets
- endroit frais ou climatisé Pour les personnes fragiles, passer quelques heures dans un Prendre des nouvelles de l'entourage
- victime d'un malaise Appeler immédiatement le si une personne est

Edition 2021

THORAME-BASSE Commune de

DICRIM simplifié

Document d'Information Communal sur les RIsques Majeurs



Le mot du maire

Chers administrés

préoccupations de l'équipe municipale. La sécurité des habitants de la commune fait partie des

informations pratiques vous sont aussi délivrées. majeurs identifiés sur notre commune. consignes de sécurité à adopter pour faire face aux risques Le présent document est destiné à vous informer sur les Quelques

plaquette et de la conserver précieusement. Je vous demande de consulter attentivement cette

ayant pour objectif l'organisation des moyens communaux pour gérer les risques identifiés. prévoit d'élaborer un Plan Communal de Sauvegarde (PCS) En complément de ce travail d'information, la commune

documents d'information sur les risques recensés La mairie tient à votre disposition les différents

En espérant ne jamais avoir à appliquer ces précautions

e maire

de sécurité, je vous souhaite une bonne lecture

LES BONS RÉFLEXES FACE AUX RISQUES MAJEURS

Risque majeur : Phénomène caractérisé par sa faible fréquence et par son énorme gravité.

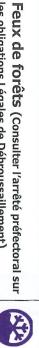
En cas de catastronhe naturelle ou technologique, dès que le citoven a été prévenu, il doit respecter des consignes générales suivantes :

		ANS			CAS
	-S'informer en mairie des mesures de sauvegarde prévues par le Plan Communal de Sauvegarde	nécessité (médicaments urgents, papiers d'identité et importants, vêtements chauds, un peu d'argent)	- lors d'une pré-alerte pour une éventuelle évacuation, un sac contenant les affaires de 1ere	Prévoir : - une radio portable équipée de piles - une lampe de poche (piles à vérifier) - une réserve d'eau potable	AVANT
	Pour information sur Les enfants sont pris en charge Pour libérer les lignes l'évolution de la situation par leurs enseignants pour les secours		Écouter la radio Ne pas aller chercher Ne pas téléphoner France-Info et radios locales les enfants à l'école Sauf cas de nécessité vitale	- se conformer immédiatement aux consignes reçues : évacuer ou se confiner en fonction de la nature du risque (cf consignes ci- contre)	PENDANT
			- se mettre à la disposition des secours	 écouter la radio évaluer les dégâts et s'éloigner des zones dangereuses 	APRES
יייייי איייייייייייייייייייייייייייייי	-Bouchez tous les systèmes avec prise d'air extérieure avec des chiffons ou des linges humides -Dans tous les cas se conformer aux consignées recues	-Se mettre à l'abri dans le bătiment le plus proche -Fermer portes et fenêtres, les calfeutrer -Arrêter les systèmes de ventilation et de climatisation	-Dans tous les cas, se conformer aux consignes reçues Confinement:	EVACUATION: -Couper les réseaux (gaz, électricité, eau) -Sortir du logement avec un sac contenant les affaires de 1ere nécessité -Ser rendre au point de regroupement défini par les autorités ou annoncé lors de la consigne d'évacuation	CONSIGNES SPECIFIQUES



Inondations - Crues

- Ne pas s'engager sur une route inondée
- Respecter les déviations mises en place
- Couper le gaz et l'électricité Fermer les ouvertures
- Evacuer sur préconisation des autorités ou des secours
- Se réfugier sur un point haut (étage, colline...)



emprunter) S'éloigner des ponts et torrents Respecter les consignes données (évacuation ou non, itinéraires à Ne pas revenir sur ses pas Ne pas prendre l'ascenseur (coupure de courant)



Chutes de neige

Se renseigner sur l'état des routes

AVANT: Débroussailler, entretenir les abords des habitations

les obligations Légales de Débroussaillement)

confinement

S'éloigner dos au vent

Respirer à travers un linge humide

abitations situées en zone d'incendie

Asperger d'eau si possible les volets, portes et fenêtres pour les

- Se conformer aux consignes données par les autorités : évacuation ou Limiter les déplacements ; rester chez soi dans la mesure du possible
- Protéger les canalisations contre le ge
- Ne pas toucher les fils électriques tombés au sol



Se conformer aux consignes données par les autorités : évacuation ou

-Se conformer aux consignes données par les autorités : évacuation ou

Transport de Matières Dangereuses Risque industriel — Nuage toxique

- Ne pas fumer, pas de flamme, pas d'étincelle
- au vent ; dans la mesure du possible, se mettre à l'abri dans le bâtiment le - Si propagation du nuage toxique, s'éloigner dans le sens perpendiculaire
- Fermer toutes les ouvertures et calfeutrer les aérations
- Couper la ventilation et la climatisation



- Se mettre à l'abri
- Fuir latéralement à la coulée
- Respecter les déviations mises en place - Ne pas s'engager sur une route signalée dangereuse
- obstacle pour ne pas être emporté, Pris dans une avalanche : fermer la bouche, se cramponner à tout
- plus bouger ; émettre des sons brefs pour ne pas s'essouffler Pris sous une avalanche : faire une poche d'air au niveau du visage et ne



Rupture de barrage

Tempêtes – Vent violent

- Limiter les déplacements ; dans la mesure du possible, rester chez soi
- Ne pas se promener en forêt, ne pas s'abriter sous un arbre
- Ne pas toucher les fils électriques tombés au sol
- Ne pas intervenir sur une toiture
- Pour les orages, ne pas utiliser d'appareils électriques et de téléphone
- Respecter les déviations mises en place



Chutes de blocs - Glissement de terrain

- Se conformer aux consignes données par les autorités
- Respecter les déviations mises en place
- Ne pas s'engager sur une route signalée dangereuse
- Se mettre, si possible, dans un local à l'abri, non endommagé
- Fuir latéralement ; s'éloigner du point d'effondrement



PENDANT:

- Eviter la proximité des fils électriques, des arbres, des ponts, des arches... Rester où on est, s'abriter sous un meuble solide ou contre un mur porteur
- Ne pas allumer de flamme (fuite éventuelle de gaz)
- Couper le gaz et l'électricité ; pas de flamme
- Evacuer et s'éloigner des bâtiments ; rejoindre un endroit dégagé (place..)
- Se conformer aux consignes données par les autorités